

RÈGLEMENT DE LA PARADE DE CHARS ET OBJETS ROULANTS DANS LE CADRE DU FESTIVAL DU CINÉMA 2023

Article 1 : Organisateur

La ville de Taverny organise une parade de chars et objets roulants dans le cadre de la huitième édition du Festival du cinéma de Taverny qui aura lieu du vendredi 21 septembre au dimanche 24 septembre 2023 avec pour thème « le roman au cinéma ».

La parade se déroulera le samedi 23 septembre 2023 et partira de la rue de Pierrelaye.

Article 2 : Conditions de participation

La participation est libre, gratuite et ouverte à tous. Les participants pourront concourir individuellement ou en groupe.

Une autorisation parentale est demandée pour les concurrents mineurs.

Le meilleur char ainsi que le meilleur objet roulant seront récompensés.

Article 3 : Jury

Le jury sélectionnera les lauréats en fonction de l'originalité du char ou de l'objet roulant en lien avec le thème « Le roman au cinéma ».

Article 4 : Récompenses

Les récompenses seront réparties comme suit :

- ✓ Prix du meilleur char : 700 euros en cartes cadeau et places de cinéma.
- ✓ Prix du meilleur objet roulant : 300 euros en cartes cadeau et places de cinéma.

Article 10 : Responsabilité

La parade se déroule sous la vigilance des parents, la ville décline toute responsabilité.

La Ville se réserve le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de sa volonté.

**FESTIVAL DU CINÉMA 2023
CONCOURS PARADE DE CHARS ET OBJETS ROULANTS**

AUTORISATION PARENTALE

Nom du représentant légal :

Prénom du représentant légal :

Nom et prénom du participant :

Adresse :

Numéro de téléphone fixe et portable :

Adresse email :

Je soussigné(e) _____, (père, mère, tuteur, tutrice, etc.) de l'enfant _____ né le _____ à _____ et disposant du plein exercice de l'autorité parentale sur cet enfant, autorise ce dernier à participer à la parade de chars et objets roulants. Cette autorisation est valable pour la durée du concours.

Fait à _____, le _____

Signature